

Rapport d'enquête publique

relative au projet de classement au titre de

Site Patrimonial Remarquable du centre ville de Saint-Mihiel

version complétée à la demande de madame la présidente du tribunal administratif de Nancy



Le palais abbatial et le chevet de l'église Saint Michel



**PRÉFET
DE LA RÉGION
GRAND EST**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Unité départementale de l'architecture et du patrimoine de la Meuse

14 rue Antoine Durenne
55013 Bar-le-Duc

Enquête réalisée du lundi 28 juin 2021 au vendredi 30 juillet 2021
par Hervé BILLIET, commissaire enquêteur

Table des matières

1	Généralités.....	3
1.1	Cadre juridique.....	4
1.2	Élaboration du projet.....	4
2	Organisation et déroulement de l'enquête.....	4
2.1	Désignation du commissaire enquêteur.....	4
2.2	Organisation de l'enquête.....	4
2.3	Composition du dossier d'enquête.....	5
2.4	La publicité.....	5
2.5	Modalités de consultation du public.....	7
2.6	La participation du public.....	7
2.7	La clôture de l'enquête.....	7
3	Analyse du dossier.....	8
3.1	Note de présentation.....	8
3.2	Étude du site patrimonial remarquable.....	9
3.3	Le plan de situation parcellaire.....	14
4	Les commentaires du public et la réponse de l'architecte des bâtiments de France.....	15
4.1	Remarques du public.....	15
4.2	Analyse des propositions du public.....	16
4.3	La réponse de l'Architecte des bâtiments de France.....	17
5	Synthèse du rapport d'enquête.....	18

Pièces jointes :

- le registre d'enquête
- le procès-verbal de synthèse des remarques du public
- la réponse de l'architecte des bâtiments de France

1 Généralités



Site
Patrimonial
Remarquable

Sont classés au titre des **sites patrimoniaux remarquables (SPR)** les villes, villages ou quartiers dont la conservation, la restauration, la réhabilitation ou la mise en valeur présentent, au point de vue historique, architectural, archéologique, artistique ou paysager, un intérêt public. Ce

classement a le caractère de servitude d'utilité publique affectant l'utilisation des sols dans un but de protection, de conservation et de mise en valeur du patrimoine culturel. Les sites patrimoniaux remarquables sont dotés d'outils de médiation et de participation citoyenne.

Née au Moyen âge, Saint-Mihiel se distingue grâce à son cœur historique composé de trois quartiers structurants : l'Abbaye, le Bourg et la Halle. Préservé jusqu'au XX^e siècle, son riche patrimoine a subi des destructions lors de la première guerre mondiale, puis, plus récemment, un dépouillement de ses éléments architecturaux.

Le bâti de la ville de Saint-Mihiel a fait l'objet de classement au titre de monument historique dès le début du XX^e siècle (église St Étienne classée le 27/08/1907). Au jour de , dix-neuf monuments sont classés ou inscrits. Ces dernières années plusieurs demandes de classement n'ont pu être satisfaites en raison de ce nombre. Depuis plusieurs années, les services de l'État ont proposé à la commune de mettre en place d'autres dispositifs afin d'avoir une vision plus globale sur le patrimoine sammiellois.

En 2016, la municipalité a engagé une réflexion globale de revitalisation et de valorisation de son centre-ville. L'obtention du label **Petite Cité de Caractère** le 16 octobre 2019 est l'un des résultats des efforts de la collectivité en la matière.



Le classement du centre-ville de Saint-Mihiel au titre de SPR résulte d'une volonté conjointe des services de l'État et de la Commune.

La présente enquête publique est réalisée en application des articles L.631-2 du Code du Patrimoine. Elle a pour objet de recueillir l'avis du public sur la définition du périmètre.

A l'issue de la procédure, le ministre chargé de la culture pourra classer le centre ville de Saint-Mihiel. La servitude qui en découle sera inscrite au Plan Local d'Urbanisme. Après classement, la Commune de Saint-Mihiel devra élaborer son plan de valorisation de l'architecture et du patrimoine dont le règlement se substituera au règlement du Plan Local d'Urbanisme à l'intérieur du périmètre. Le projet de règlement sera soumis à enquête publique.

1.1 Cadre juridique

Le classement au titre de SPR est une procédure prévue au chapitre premier du titre III du livre VI du code du patrimoine.

Le projet de périmètre est soumis à une enquête publique conduite par le préfet et organisée dans les conditions prévues au chapitre III du titre II du livre Ier du code de l'environnement.

1.2 Élaboration du projet

Le 13 avril 2018, le Conseil municipal approuve le lancement de l'étude pour la définition d'un SPR .

En 2019, Madame Aurélie HUSSON, architecte du patrimoine du collectif Studiolada a été chargée de l'étude préalable et de la proposition de périmètre.

Le 18 février 2020, le Conseil municipal a approuvé le périmètre.

Le 8 octobre 2020, la Commission nationale du patrimoine et de l'architecture a :

- émis un avis favorable au projet de classement,
- approuvé la proposition de mise en œuvre d'un plan de sauvegarde et de mise en valeur sur le périmètre,
- formule le vœu que le périmètre soit réévalué dans un second temps, en vue d'une extension correspondant au périmètre délimité des abords, le cas échéant.

2 Organisation et déroulement de l'enquête

2.1 Désignation du commissaire enquêteur

Par l'ordonnance n° E21000033/54 en date du 20 mai 2021, Mme Corinne LEDAMOISEL, présidente du tribunal administratif de Nancy a désigné M. Hervé BILLIET en qualité de commissaire enquêteur.

2.2 Organisation de l'enquête

Pour préparer l'enquête, j'ai rencontré :

- le 26 mai 2021, madame Sylvie KRIZAN en charge du dossier au sein de la préfecture de la Meuse, pour déterminer les conditions d'organisation et les modalités pratiques de l'enquête ;
- le 14 juin 2021, madame Nadia CORRAL TREVIN, Architecte des bâtiments de France, cheffe de service à l'Unité départementale de l'Architecture et du Patrimoine de la Meuse, pour qu'elle me présente le contexte et l'action de l'État en la matière ;
- le 21 juin 2021, monsieur Xavier COCHET, maire de Saint-Mihiel, et madame Gwendoline FILLION, du service culture de la commune de Saint-Mihiel, pour comprendre le contexte local ;
- le 30 juin 2021, monsieur Pierre HIPPERT, 7ème Adjoint au maire de Saint-Mihiel et ardent défenseur du projet, pour comprendre, à travers une visite du centre-ville, les difficultés actuelles rencontrées par la municipalité et les effets désirés du projet.

2.3 Composition du dossier d'enquête

Le dossier d'enquête m'a été remis lors de la rencontre du 26 mai 2021. Il comprend :

- une note de présentation, qui précise principalement les coordonnées du maître d'ouvrage, l'objet de l'enquête publique, les caractéristiques les plus importantes du projet, les conséquences du classement, les références législatives et réglementaires justifiant la présente enquête publique, les délibérations du conseil municipal de Saint-Mihiel en rapport avec le projet, l'avis émis par la commission nationale du patrimoine et de l'architecture et un bilan de la procédure de débat public;
- l'étude du site patrimonial remarquable effectué par Madame Aurélie BUSSON, mandaté par la commune de Saint-Mihiel pour réaliser l'étude préalable à la création d'un site patrimonial remarquable, important dossier de 112 pages au format A3, qui détaille la démarche conduisant à la proposition de périmètre du SPR, et permet au lecteur, grâce à de nombreuses illustrations (photographies, cartes et plans de différentes époques, schémas), de comprendre les choix qui sont proposés ;
- le plan de situation parcellaire comprenant deux cartes.

Ce dossier est présenté d'une manière plus exhaustive au § 3, lors de son analyse.

2.4 La publicité

Les annonces légales ont été publiées dans :

- dans *l'Est Républicain*, le 9 juin 2021 et le 28 juin 2021;
- dans *La Vie Agricole de la Meuse*, le 11 juin 2021 et le 2 juillet 2021.

Deux affiches, conformes à la réglementation, ont été posées d'une manière adaptée.



Affiche devant l'une des entrées de la mairie



Reproduction de l'une des annonces

De plus, le samedi 26 juin 2021, une exposition présentant le projet, a été déployée lors du marché hebdomadaire. Ses 9 panneaux explicitent l'ensemble des enjeux et de la démarche de classement. Cette exposition a été déployée pendant toute la durée de l'enquête à proximité de la salle destinée à recevoir le public.



Exposition présentant le projet

2.5 Modalités de consultation du public.

Le dossier, une copie de l'arrêté prescrivant l'enquête et le registre d'enquête ont été mis à la disposition du public du 28 juin 2021 au vendredi 30 juillet 2021, à la mairie de Saint-Mihiel.

La dématérialisation de l'enquête publique a été assurée par :

- la publication du dossier sur le site internet de la préfecture de la Meuse ;
- la mise à disposition d'un ordinateur dans les locaux de la préfecture de la Meuse ;
- une adresse courriel dédiée aux enquêtes, veillée par les services de la préfecture avec transfert des messages au commissaire enquêteur.

Cinq permanences ont été tenues, sans incident, dans une salle dédiée de la mairie de Saint-Mihiel:

- le lundi 28 juin 2021 de 10h00 à 12h00,
- le samedi 3 juillet 2021 de 10h00 à 12h00,
- le mercredi 7 juillet 2021 de 14h00 à 16h00,
- le jeudi 22 juillet 2021 de 10h00 à 12h00,
- le vendredi 30 juillet 2021 de 14h30 à 16h30.

A plusieurs reprises, l'exposition a été le lieu d'échange avec les visiteurs, la qualité de celle-ci apportant une vision globale du projet, avant de se plonger dans le dossier.

2.6 La participation du public

Au cours des permanences, 7 personnes sont venues consulter le projet. 6 avis ont été portés sur le registre d'enquête publique. 1 courrier m'a été envoyé via la mairie de Saint-Mihiel. Un courriel m'a été transmis via la préfecture.

2.7 La clôture de l'enquête

J'ai clos l'enquête à l'issue de la dernière permanence.

Le 6 juillet 2021, j'ai remis et commenté le procès-verbal de synthèse des remarques du public, à Mme Nadia CORRAL TREVIN, Architecte des bâtiments de France, porteuse du projet. Ce procès-verbal rappelait la fréquentation des permanences, et synthétisait les observations du public regroupées en quatre points concernant directement l'enquête et trois autres remarques.

Par courriel en date du 16 juillet 2021, Mme Nadia CORRAL TREVIN a apporté ses commentaires et réponses à mon procès-verbal.

3 Analyse du dossier

3.1 Note de présentation

Cette note est organisée en 4 parties.

Présentation du projet de classement

Cette partie présente l'objet de l'enquête publique, les caractéristiques les plus importantes du projet, le contexte légal des Secteurs Patrimoniaux Remarquables (SPR). Elle détaille les conséquences du classement d'un SPR, son impact sur la protection des sites classés ou inscrits, les modalités de création de la commission locale du site, les conditions de mise en place du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur.

Enquête publique

Sur une page, les dispositions légales et réglementaires de l'enquête publique sont rappelées, ainsi que les décisions pouvant être adoptées suite à l'enquête publique

Avis émis sur la procédure de classement

Elle comporte les copies de :

- deux délibérations du conseil municipal de Saint-Mihiel, la première approuvant le lancement de l'étude, la seconde approuvant l'étude définissant le périmètre ;
- la lettre de madame la ministre de la culture à madame la préfète de la région Grand Est, informant de l'avis favorable de la Commission nationale du patrimoine et de l'architecture ;

Bilan de la procédure de débat publication

Après avoir indiqué qu'aucun débat public, ni concertation préalable n'ont été organisés dans le cadre de cette procédure, la note reproduit :

- 5 articles parus dans le bulletin municipal de mars 2019 à mars 2021 présentant aux habitants le projet ;

JUILLET 2019

Patrimoine

Site Patrimonial Remarquable de la ville de Saint-Mihiel

À partir du mois de juillet et pendant 12 mois, nous allons travailler pour définir le périmètre du futur Site Patrimonial Remarquable (SPR) de Saint-Mihiel. Après le secteur sauvegardé de la ville haute de Bon le Duc (MAP de Clemency) il est grand temps de mettre en place un SPR dans notre ville. Les services de l'Etat ont initié depuis 1980 pour que des mesures soient prises pour la sauvegarde et la mise en valeur du patrimoine bâti de notre ville.

Ce SPR sera pris en charge intégralement par l'Etat pour sa première phase dont le coût s'éleve à 60 000 €. C'est une chance inouïe pour notre ville. La Communauté d'Agglomération de la ville de Verdun nous appuiera un SPR en place dès le mois de septembre.

Ce SPR vise à mieux protéger notre patrimoine quand les maisons changent de propriétaires, mais aussi pendant leur restauration. C'est un outil d'aménagement urbain. Il va permettre d'élaborer les procédures pour financer leurs travaux, il va redessiner et réorganiser notre ville. Nous travaillerons pour ouvrir pour rendre sa beauté à notre ville, rendre nous, à la Petite Florence Lorraine le même bien !

Un SPR dans notre cité pourrait permettre :

- D'harmoniser les travaux ou travaux des façades des rues et des places. Par exemple la place Liger Richer retrouvant au bout de 30 ans ses façades à double vitraux avec leur 3 cornues accolées par de petits bois blancs.
- De retrouver de belles façades avec des menuiseries de qualité et des vitres laque colorées comme à la ville haute (route 7) de Bon le Duc.
- De protéger les toitures à double vitraux avec des petits bois pour les immeubles du 19^{ème} et du 20^{ème} siècle. Pour les façades restaurées du 16^{ème}, 17^{ème} et 18^{ème} siècles et pour certains immeubles mis en place de restaurés avec petits cornues, toitures et menuiseries en bois comme au palais abbatial. Dans les années 80 plus de 70 maisons à Saint-Mihiel avaient ce type de façades qui peinent l'ouvrage de décorer et d'habiller une façade.
- De protéger les éléments des façades comme les garde-corps, les portes d'entrées, etc.
- D'imposer les enduits de qualité à base de chaux pour faire respecter les murs.
- De mettre en valeur et de restaurer les façades en pierre de taille tout en changeant les pierres abîmées dans les règles de l'art avec un gommage de qualité afin de respecter le grain et la solidité de la pierre.
- De travailler l'harmonisation des toitures : dalle plate pour les immeubles du 19^{ème} et du 20^{ème} siècle ainsi qu'un environnement restant type de toitures pour les immeubles anciens et ceux qui sont autour d'immeubles remarquables afin de retrouver la couleur des toitures d'antan.
- De protéger certains intérieurs. Actuellement l'Etat ne veut plus classer de maisons à Saint-Mihiel car nous avons trop d'immeubles inscrits et protégés. Nous voulons aider les propriétaires à protéger et restaurer leur intérieur.
- De trouver des financements croisés pour aider les propriétaires. Avec la mise en place d'un SPR les habitants, mais aussi la ville, pourront bénéficier de subventions voire de mécénat (par exemple de la Fondation du Patrimoine).
- De bénéficier d'une réduction d'impôt pour les dépenses de restaurations immobilières.
- De vendre plus cher son bien : maison plus saine avec des travaux de qualité.
- La ville de Saint-Mihiel pourra toucher des aides pour ses travaux de voirie et d'aménagement des places. Actuellement ces travaux ne sont pas subventionnés.
- Un grand attrait de Saint-Mihiel et de ses deux cursus de ville (ville et bourg), l'objectif étant de faire venir plus de touristes que de nouveaux habitants.
- Les Sammiellois doivent activer, voire automatiser de leur commune, le travailleur inscrit avec la commune et les services de l'Etat. Quand on fait des travaux dans une ville ancienne, l'harmonisation et l'embellissement de sa rue et de sa commune sont à prendre en compte. Le « à » devient « nous ».
- Un lien avec les travaux sans déclaration.
- Une meilleure protection des espaces boisés, des terrasses en pierre sèche et des promenades : nous allons pouvoir bénéficier de subventions pour leur mise en valeur et la réorganisation des espaces paysagers.
- La mise en place de fiches immeubles ou par secteur afin de mieux protéger le bâti ancien mais aussi de revoir les alignements.
- Réviser le plan de la ville et son contenu : avec un SPR plus le label Petite Cité de Caractère, nous devons revoir le nombre de visiteurs et accueillir plus de touristes étrangers. En 2018, le tourisme a rapporté à notre territoire l'Office de tourisme Couz de Lorraine) plus de 10 millions d'euros.

Le SPR est doté d'outils de médiation et de participation citoyenne.

Article rédigé par Pierre Appert, Architecte en Maire

NOVEMBRE 2020

Patrimoine

Mise en place d'un site patrimonial remarquable (SPR)

La ville de Saint-Mihiel depuis 2017 a souhaité la mise en place d'une protection spécifique pour embellir Saint-Mihiel. Depuis plus d'un an, elle a travaillé sur la mise en place d'un SPR avec l'UDAP de la Meuse, la région Grand Est et l'agence STUDIOIADA de Nancy.

Le 8 octobre 2020, la CNPA du Ministère de la Culture a émis un avis favorable sur le périmètre du futur SPR de la ville de Saint-Mihiel. La commission a salué la qualité du document qui a été présenté et les efforts qui ont été faits par les élus depuis 2014 pour redonner une dynamique à notre ville.

Le Président de la CNPA a rappelé en introduction « que depuis les années 1970, il avait été demandé à plusieurs reprises, aux élus Sammiellois de mettre en place une protection spécifique ». L'inspecteur du patrimoine qui a suivi ce dossier a dit que notre ville avait un «patrimoine exceptionnel». Nous avons eu les honneurs du jury en sortant de la CNPA.

À ce jour, ce périmètre n'est pas applicable, il devra être validé très prochainement lors de l'enquête publique puis par le Ministère de la Culture, notifiée par le Préfet de Région.

Chaque citoyen pourra prendre connaissance de ce beau projet et se prononcer. Des réunions d'information sont prévues. Un SPR est avant tout un outil de communication et de médiation. Il se fera en concertation avec les Sammiellois.

Glossaire :
SPR : Site patrimonial remarquable - UDAP : Unité départementale de l'architecture et du patrimoine - CNPA : Commission nationale du patrimoine et de l'architecture

L'objectif de ce SPR est de protéger et de mettre en valeur notre ville, c'est un outil de gestion urbaine qui a terme va transformer cette Petite Cité de Caractère, la rendre attractive et jolie.

Reproduction de deux des articles du bulletin municipal

- 1 article paru dans un quotidien local rapportant le débat au conseil municipal du 18 février 2020 au sujet du projet ;
- le livret du SPR à destination de la population.

Alternant des rappels légaux et réglementaires avec une mise en situation adaptée à la commune, cette note est un résumé clair et précis de la démarche en cours. Nous noterons les efforts faits par la ville pour informer les habitants sur ce dossier.

3.2 Étude du site patrimonial remarquable

Cet important dossier de 112 pages au format A3, détaille la démarche conduisant à la proposition de périmètre du SPR. Grâce à de nombreuses illustrations (photographies, cartes et plans de différentes époques, schémas), le lecteur comprend les choix qui sont proposés.

Le **préambule** présente les enjeux du SPR, l'objectif de l'étude, la méthode utilisée et son calendrier.

L'**analyse du contexte architectural, urbain et réglementaire** est réalisé en trois étapes : l'état initial de l'environnement, la description urbaine et paysagère, la réglementation et les servitudes.

Elle met en évidence que l'urbanisation concerne le fond de vallée à la confluence de la Meuse et du ruisseau La Marsoupe. Ville-porte du parc naturel de Lorraine, Saint-Mihiel a eu peu d'impact sur son environnement naturel. Le ban communal comporte des zones Natura 2000, des zones humides remarquables, des espaces naturels sensibles et des zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique. Il comporte également des sites à enjeux archéologiques, 19 monuments historiques classés ou inscrits et deux sites naturels bénéficiant d'une protection.



Vue aérienne de Saint-Mihiel (1994)

Le Plan local d'urbanisme est en cours de révision. Bien que l'ensemble des travaux et des procédures ait été achevé, le contexte électoral a différé son adoption. Nous relèverons que le projet d'aménagement et de développement durable comporte six orientations dont trois justifient le projet de SPR :

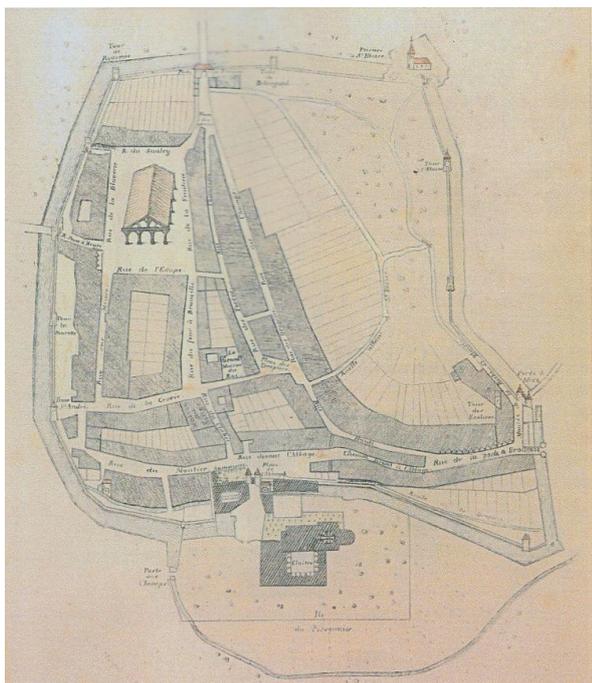
- orientation générale n°1 : Maintenir la population actuelle, puis l'accroître grâce aux projets de redynamisation de la ville
- orientation générale n°2 : Améliorer le cadre de vie des habitants et valoriser les atouts du territoire communal
- orientation générale n°4 : Valoriser les atouts économiques et touristiques du territoire

Le **diagnostic historique et patrimonial** est réalisé en quatre parties:

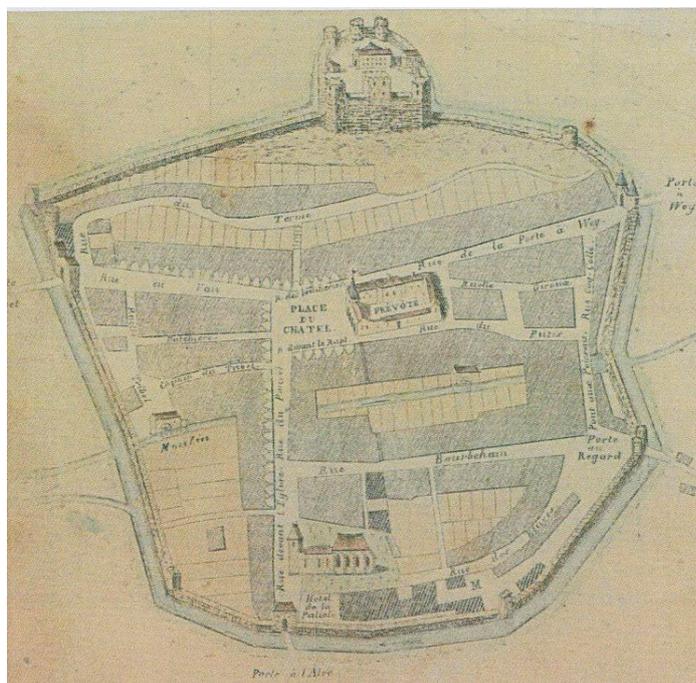
- une synthèse de l'évolution historique de la ville
- un diagnostic par entités urbaines cohérentes
- un diagnostic des intérieurs
- une proposition d'outils réglementaires et de projet de SPR

l'évolution historique

Si des découvertes de vestiges gallo-romains attestent d'une occupation précoce du site, la fondation de Saint-Mihiel a lieu au début du IX^e siècle quand le monastère Saint-Michel est déplacé du mont Castillon au site actuel. Le Bourg est fortifié vers la fin du XI^e siècle et un château fort édifié en surplomb.



La halle et l'abbaye au XIV^e siècle

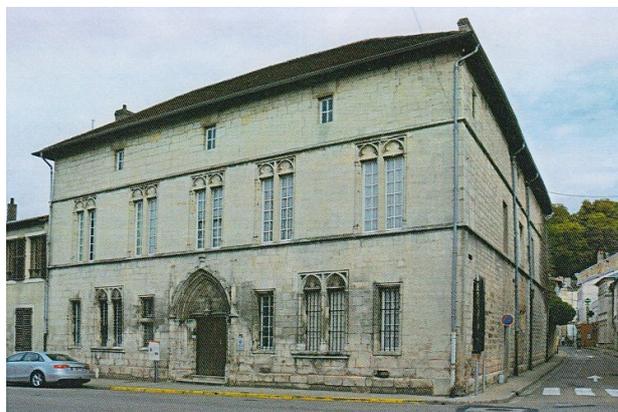


Le Bourg au XII^e siècle

Le développement des activités artisanales et commerciales entraîne dès le début du XIII^e siècle le développement du quartier de la Halle.

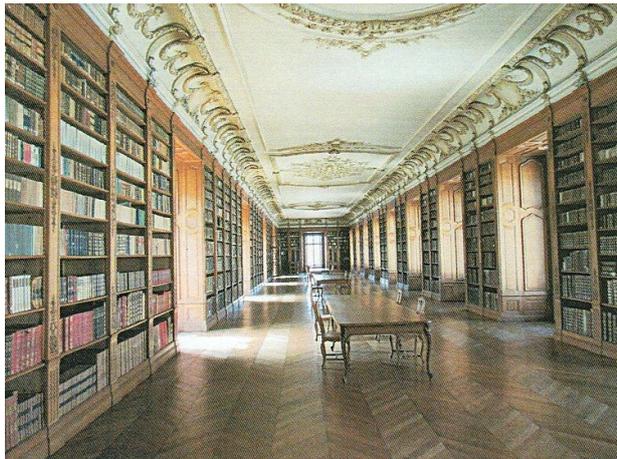


La collégiale St Etienne - vers le XI^e siècle

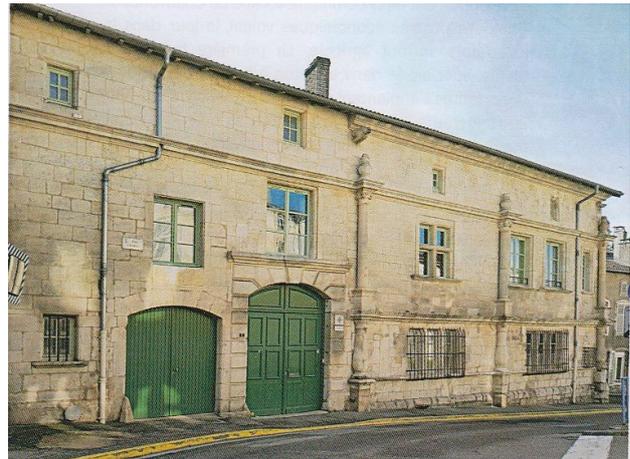


La maison du Roi- XIV^e siècle

La présence de l'abbaye fera rayonner la ville tant sur le plan religieux que culturel du XV^e au XVIII^e siècle.



Bibliothèque bénédictine - XVIII^e siècle



Hôtel Bousmard - XVI^e - XVII^e siècle

La ville suivra les progrès de la Révolution Industrielle avec la canalisation de la Meuse, l'arrivée du chemin de fer et quelques implantations industrielles. Le déplacement de la frontière franco-allemande donne à la ville un rôle important de garnison. En 1914, elle compte 8 000 militaires pour 14 000 habitants.



Cette même année les Allemands s'emparent de la ville qui sera sur la ligne de front jusqu'en 1918. Le XX^e siècle verra la reconstruction du quartier de la Halle, puis l'extension de l'urbanisation avec l'implantation de quartiers pavillonnaires.

Chacune de ces périodes a laissé des bâtiments caractéristiques de leur époque, le centre historique étant miraculeusement préservé des destructions de la première guerre mondiale.

Le diagnostic par entités urbaines cohérentes s'appuie sur l'analyse de l'évolution historique. Il a comme objectif d'identifier des ensembles homogènes, authentiques, suffisamment bien conservés, pour lesquels les enjeux urbains et architecturaux sont prédominants.

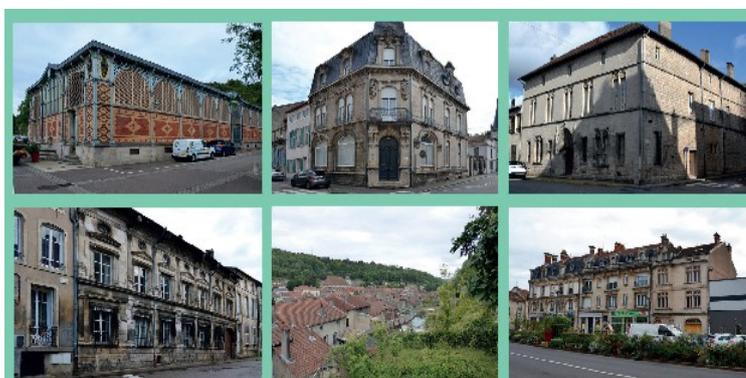
Cette analyse conduit à proposer l'intégration dans le périmètre du SPR des secteurs de l'Abbaye, du Bourg, de la Halle.

Le secteur de l'Abbaye est le premier à avoir été fortifié. Il gardera son autonomie jusqu'à la fin du XVIII^e siècle. Il est marqué par l'église Saint-Michel et le palais abbatial. Les constructions des différentes époques sont bien intégrées à cet ensemble qui conserve aussi une partie de ses fortifications.



Le secteur du Bourg conserve son caractère médiéval par ses rues étroites dans lesquelles se sont insérés des nombreux bâtiments témoins de la richesse et de la vitalité de la ville de la Renaissance au XVIII^e siècle. La préservation de ses qualités architecturales et de sa cohérence urbaine est l'un des principaux enjeux pour l'avenir de la ville.

Le quartier de la Halle se distingue clairement comme la troisième entité urbaine du centre historique, particulièrement marqué par les destructions de la première guerre mondiale. Si quelques édifices de la Renaissance ont subsisté, les immeubles datent principalement du XVIII^e siècle, les bâtiments de la reconstruction s'intégrant dans le paysage. Intimement liée à la vie samielloise, la promenade des Capucins est incluse au périmètre.



Les autres secteurs, caractérisés par le maintien de la continuité urbaine, sont identifiés pour être intégrés au périmètre délimité des abords qui entourera le SPR : les Abasseaux, le secteur Rive droite, le Faubourg Saint-Thiébaud, l'ouest du Faubourg de Nancy, le nord du secteur de la Malterie, le Quartier de la Gare, le Faubourg de Verdun. Ils apportent une cohérence paysagère avec les quartiers qu'ils bordent. Quelques monuments inscrits sont intégrés dans ce futur périmètre (café des Arcades, prieuré St Thiébaud, Fronton central du quartier Colson Blaise) ; ils continueront à bénéficier des protections de droit commun.

Le diagnostic des intérieurs

Le travail a été effectué sur la base d'un corpus réalisé de 1974 à 1999 par le service régional de l'inventaire. 309 édifices y sont repérés. Ils témoignent d'un patrimoine exceptionnel comprenant, entre autres, des parquets, des plafonds moulurés, des lambris, des cheminées, des fours à pain... Ce patrimoine a fait l'objet ces dernières décennies de nombreux pillages et dégradations irréversibles ; il est urgent de protéger.

Cheminées



Cheminée XVIII^e siècle
1 ruelle du château
Photographie : A. Husson architecte, 2020



Cheminée seconde moitié du XVI^e siècle
10 rue du général Audéoud
Photographie : A. Husson architecte, 2020



Peintures sur partie haute de lambris
Hôtel de Gondrecourt
Photographie : SRI, 1975



Peintures disparues
Hôtel de Gondrecourt
Photographie : A. Husson architecte, 2020



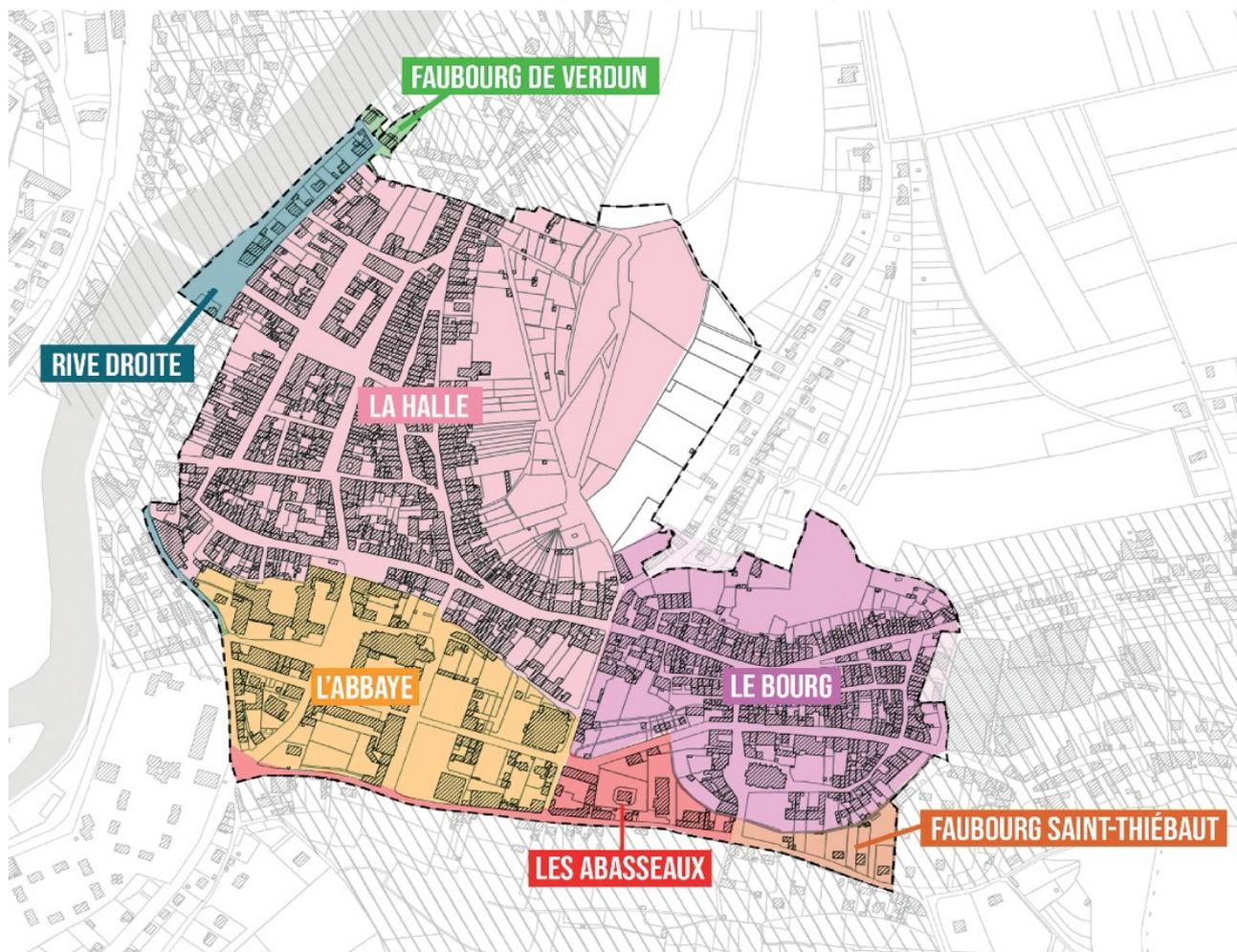
1 rue des tisserands
Photographie : A. Husson architecte, 2020

La proposition d'outils réglementaires et de projet de SPR

Le diagnostic précédemment exposé justifie le classement du centre ville en Secteur Patrimonial Remarquable doté d'un plan de sauvegarde et de mise en valeur. Autour de ce secteur, un périmètre délimité des abords permettrait d'assurer la continuité architecturale et paysagère.

La proposition de périmètre du SPR

La proposition est explicitée au moyen de 5 cartes détaillées reprenant les éléments précités. La carte reproduite ci-dessous est extrait de l'exposition présentant le projet.



Sans justification, les cartes font apparaître que le périmètre va au-delà de ce que l'étude proposait en intégrant des parties de secteurs voisins.

3.3 Le plan de situation parcellaire

Les deux cartes de ce fascicule n'apportent pas d'éléments supplémentaires par rapport à celle de l'étude. Elles sont peu lisibles et ne comportent aucune référence parcellaire. Elles n'ont comme mérite que d'être facilement accessibles pour quelqu'un qui ne veut pas se plonger dans le dossier d'étude.

4 Les commentaires du public et la réponse de l'architecte des bâtiments de France

4.1 Remarques du public

6 avis ont été portés sur le registre d'enquête publique. Un courrier m'a été adressé à la mairie. Un courriel m'a été transmis via la préfecture.

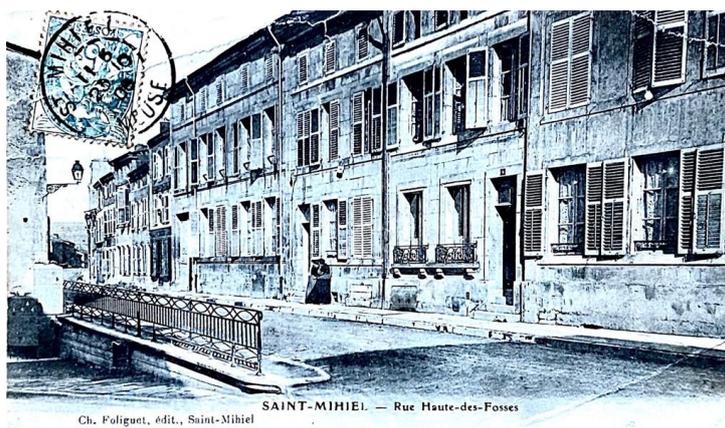
Remarques concernant directement l'enquête :

- tous les avis exprimés accueillent très favorablement le projet de secteur patrimonial remarquable, une seule personne met en garde contre les contraintes excessives qui pourraient peser sur la propriété privée ;
- Plusieurs personnes mettent leur espoir dans l'aboutissement du projet pour améliorer la qualité de l'environnement et préserver le bâti ;
- le périmètre est globalement accepté, sauf en ce qui concerne le quartier Saint-Thiébaud et particulièrement :
 - l'absence du café des arcades et du couvent des Minimes,
 - la présence dans le périmètre d'une zone ne contenant que 3 pavillons construits au XX^e siècle ;
- une personne émet plusieurs remarques sur la qualité du dossier :
 - la description de la traversée de la Marsoupe qui ne serait pas conforme à la réalité historique,
 - les jardins au pied de l'ancien château sont plus visibles que ceux des Capucins,
 - la rue Brocard n'a pas été retenue car construite après la canalisation de la Meuse,
 - le « vrai » secteur St-Thiébaud était hors des murs et le refuge avant l'octroi,
 - le faubourg de Nancy est un ancien secteur maraîcher très actif entre 1880 et 1914,
 - rive gauche, il y a confusion entre moulin et malterie,
 - la promenade des Dragons est le poumon vert de la ville en bord de Meuse et sera prochainement concernée par des travaux,
 - les fiches descriptives des façades existent en mairie.

Autres remarques

- la vitesse excessive des véhicules et la circulation des poids lourds est évoquée comme une nuisance, en espérant que le SPR pourra en faciliter la régulation ;
- Une personne demande :
 - la rénovation du clocher et du carillon de l'église Saint-Étienne,
 - un meilleur entretien des voiries
 - la rénovation des canaux de la Marsoupe dont les défauts d'entretien mettent en danger les fondations de vieilles maisons autour de Saint-Étienne ;
- Une personne demande que le stationnement soit interdit devant les maisons remarquables.

Images transmises sans commentaires



4.2 Analyse des propositions du public

Sur l'extension du périmètre afin qu'il englobe le café des arcades et du couvent des Minimes

Le périmètre tel qu'il est proposé représente déjà une évolution importante dans les droits d'urbanisme au sein de la commune. Il s'appuie d'une manière cohérente sur l'histoire du développement de la commune. Étendre ce périmètre n'apporterait pas, dans l'immédiat, un atout significatif d'autant que :

- ces bâtiments et leurs abords font déjà l'objet de protection au titre des monuments historiques ;
- le projet les a inclus dans le périmètre délimité des abords (non soumis à l'enquête).

Sur la présence dans le périmètre d'une zone du quartier Saint-Thiebault ne contenant que 3 pavillons construits au XX^e siècle

Ce cas n'est pas isolé dans le périmètre du SPR, de nombreuses autres constructions du XX^e siècle sont éparpillées dans le centre ville. Retirer ces bâtiments n'apporterait que des complications et risques de contentieux (pourquoi lui et pas moi).

4.3 La réponse de l'Architecte des bâtiments de France

Tout d'abord je tiens à remercier les différentes personnes qui ont consulté le dossier présenté et ainsi par la même occasion ont su apporter leur soutien à ce projet porté par la commune de Saint-Mihiel, accompagnée par les services de l'état via l'UDAP. Les remarques font état d'un travail remarquable et saluent l'engagement de la commune dans ce projet de mise en valeur et d'amélioration du cadre de vie des Sammiellois.

Je remercie également les observations apportant des éléments et informations complémentaires permettant de compléter le projet dans sa seconde phase. Ces éléments sauront être mis à profit dans la suite du projet de Site Patrimonial Remarquable de Saint-Mihiel.

Concernant les 2 observations sur le périmètre proposé :

- L'absence du café des arcades et du couvent des Minimes (Monuments Historiques) dans le périmètre proposé aujourd'hui s'explique par l'histoire et les caractéristiques urbaines de quartier encore visibles aujourd'hui. Resté extra-muros, la limite entre le faubourg et le Bourg proche se distingue encore aujourd'hui dans le tissu bâti, ainsi que par la présence d'une ancienne colonne de la porte des regards. Ainsi le quartier défini comme faubourg Saint-Thiebault ne présente pas une homogénéité et authenticité permettant de l'identifier comme un site cohérent remarquable en lien avec le reste de la ville, et ce malgré la présence des deux Monuments Historiques cités plus haut. Il est à noter qu'une démarche complémentaire au projet de Site Patrimonial Remarquable est établi conjointement à ce dernier et fera l'objet d'une seconde enquête publique dans les mois à venir : l'établissement d'un périmètre délimité des abords. L'objectif de ce projet est de venir créer un écrin de protection (servitude d'utilité publique avec avis conforme de l'architecte des Bâtiments de France) en lieu et place des périmètres de 500m existants à ce jour mais adapté au site. Ce PDA viendra inclure le faubourg Saint-Thiebault dans sa totalité, comme écrin au Site Patrimonial Remarquable.*
- La présence dans le périmètre d'une zone ne contenant que 3 pavillons construits au XX^e siècle : situés dans le faubourg Saint-Thiebault, ces trois pavillons contemporains s'inscrivent le long de la rue des Abbasseaux. Cette dernière est longée tout du long par un mur en pierre remarquable marquant la limite entre la zone urbanisée et les côteaux paysagers précédemment dénués de toute construction. Ainsi, la limite sud du Site Patrimonial Remarquable inclut la totalité du mur des Abbasseaux comme limite urbaine et lieu de filtration du grand paysage eu sein de la ville de Saint-Mihiel*

5 Synthèse du rapport d'enquête

Née au Moyen âge, Saint-Mihiel se distingue par un patrimoine très riche, qui s'est principalement développé de la Renaissance au XVIII^e siècle. Malheureusement, un abandon du bâti et le pillage des intérieurs mettent en péril cette richesse.

Afin de le préserver et de rendre ainsi la ville plus attractive, le conseil municipal a accepté par proposition de l'État de classer le centre ville au titre de site patrimonial remarquable. L'intérêt patrimonial du projet a été confirmé par la Commission nationale du patrimoine et de l'architecture. Après cet avis, le classement nécessite une première enquête publique afin de recueillir l'avis de la population sur le tracé du périmètre. Les outils réglementaires qui se substitueront ultérieurement au plan local d'urbanisme au sein du périmètre fera l'objet d'une seconde enquête.

L'enquête a été menée du 28 juin 2021 au vendredi 30 juillet 2021. Au cours de 5 permanences tenues, 7 personnes sont venues prendre connaissance du dossier et 6 avis ont été exprimés.

Le dossier présenté à l'enquête analyse d'une manière pertinente ce patrimoine. Même si d'une manière impromptue, le périmètre proposé à l'enquête excède légèrement celui qui découle naturellement de l'étude par unité urbaine cohérente, il reste rationnel et répond aux besoins de protection. Ainsi le périmètre du Secteur Patrimonial Remarquable suit, à quelques exceptions près, le tracé des fortifications qui ont marqué l'urbanisation du XI^e au XVIII^e siècle.

Le dialogue avec le public montre que la population attend que des efforts soient faits dans cette direction. Elle accepte le périmètre, même si quelques voix l'auraient voulu un peu plus large. Les réponses de l'architecte des bâtiments de France justifie les choix sans fermer la porte à une évolution ultérieure.

Fait à Val-d'Ornain, le 21 septembre 2021

Signé

Hervé BILLIET